

# Procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de VILLARD-SALLET

## Séance du 24 mars 2015

Le vingt-quatre mars deux mille quinze à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 17 mars 2015

**Présents :** MM. MESTRALLET Jean-Claude, GUCHER Dolorès, COMTE Pierre, ESQUENET Christophe, GALBY Claudine, MESTRALLET Aline, GUCHER Catherine, DELACUVELLERIE Inès, HUGUENIN Jean-Jacques, CADOUX Suzanne

**Absents excusés :** VEROLLET Guillaume (procuration à Jean-Claude MESTRALLET)

La séance est ouverte à 20h00.

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Mme GUCHER Catherine est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

### **I – Bornage indivision privée/commune (délibération N° 1)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le courrier reçu du géomètre CEMAP concernant le bornage auquel est annexé le plan de bornage proposé.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité sur le bornage des parcelles section B N° 966 et 492 lieu-dit « La carrière » en tenant compte du plan proposé pour le géomètre CEMAP.

### **II. Reversement au SIVU Scolaire le Castelet du fonds d'amorçage des rythmes scolaires versés par l'ASP (délibération N° 2)**

Le Maire rappelle que la commune a reçu les sommes de 2866.67€ et 6633.33 € correspondant au fonds d'amorçage suite à la réforme des nouveaux rythmes scolaires. Il est donc nécessaire de reverser la somme de 9500 € au SIVU Scolaire le Castelet.

Le conseil délibère à l'unanimité sur le reversement de cette somme au SIVU Scolaire le Castelet.

### **III. Programme voirie 2015**

Le Maire expose les aménagements souhaités pour l'année 2015 sur les lieux suivants:

- La route des Tours
- La route du Bâtard
- Le chemin grange vieille
- La route du Verju
- 3<sup>ème</sup> tranche de l'enrobé : croisée des route et virage cadoux

La consultation des entreprises est en cours et celle-ci doit être réglementée par une procédure adaptée.

### **IV. Recrutement d'un agent technique**

Le Maire rappelle la fin du contrat CAE de Monsieur François BOUVIER depuis le 16 mars 2015.

Les recrutements sont en cours et nous sommes en attente d'un devis d'un prestataire extérieur.

### **V. Chantier jeunesse 2015 avec cœur de Savoie**

Le Maire rappelle la demande de cœur de Savoie concernant le chantier jeunesse 2015.

Avant de prendre une décision le conseil municipal souhaite avoir plus d'informations sur les tâches à effectuer, le nombre de jeunes, la priorité est-elle donnée aux jeunes du village, etc. ...

Un complément d'information sera donc demandé à cœur de Savoie.

#### **VI. Délibération permanente pour le recrutement ponctuel d'agents contractuels (délibération N° 3)**

Afin de pallier aux arrêts de travail des agents le Maire propose d'établir une délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

#### **VII. Réglementation de circulation sur les chemins ruraux**

Devant certains abus liés à la circulation de motocross et quads, sur les chemins ruraux, et qui plus est déborde sur des propriétés privées, le Maire tient à préciser qu'il peut avoir recours à un arrêté municipal afin de réglementer la circulation en interdisant ces types de véhicules dans le but d'assurer notamment la sécurité et la tranquillité des différents usagers, et également le respect des biens collectifs.

#### **VIII. Site Internet**

Le site internet est en cours de réalisation et devrait être terminé pour l'été 2015.

#### **IX. CAUE (délibération N° 4)**

Le Maire propose de renouveler l'adhésion pour l'année 2015 au C.A.U.E. de la Savoie  
Le montant de la cotisation est de 50 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'adhérer au C.A.U.E. et de verser une cotisation de 50 € pour l'année 2015

#### **X. Horaires permanence de l'accueil de la Mairie (délibération N° 5)**

Les horaires actuels d'ouverture du secrétariat au public sont les mardis et vendredis de 14h à 17h45.

Compte-tenu de la mutualisation du poste secrétariat de Mairie et SIVU Scolaire, Elodie Brohan devra se rendre disponible sur les tranches d'horaires des Nouvelles Activités Périscolaires. De ce fait le Maire propose les horaires suivants : Les mardis et vendredis de 9h à 11h et de 16h et 17h45.

Le conseil municipal vote à l'unanimité sur l'expérimentation de ses nouveaux horaires à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

#### **XI. Enfouissement des réseaux secs**

Le Maire demande à ce qu'un plan d'action soit établi afin de mutualiser les travaux de déplacement de la borne incendie et de la réfection de la place.

#### **XI – Questions diverses**

##### **- Référent patrimoine**

Suite à la demande de cœur de Savoie le référent patrimoine est Suzanne CADOUX

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire  
Jean-Claude MESTRALET

